

ENQUÊTE PUBLIQUE

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS
OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999
RELATIF AU PERMIS D'UNIQUE

Concerne la demande de INASEP représentée par Madame SENTERRE Emilie et dont les bureaux se situent Chaussée de Liège, 1103 à 5101 Lives-sur-Meuse.

pour un établissement sis à l'adresse suivante **Route des Jésuites à 5590 Braibant**
cadastré **division 9, section D n°41D**

En vue d'obtenir un permis d'environnement pour : **maintien en activité de la station d'épuration de Braibant de 750 EH**

Le dossier, accompagné d'une notice d'évaluation des incidences, peut être consulté à l'administration communale à partir du 23/04/2024

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
16/04/2024	23/04/2024	Hôtel de Ville, rue du Centre, 35 à 5590 Ciney, 07/05/2024 à 11 h 00	Collège des Bourgmestre et Echevins rue du Centre, 35 à 5590 Ciney

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, tous les jours ouvrables de 9 à 12h00 et les après-midi uniquement sur rendez-vous uniquement à l'adresse suivante : Administration Communale, Rue du Centre 35 à 5590 Ciney Service cadre de vie – Cellule urbanisme.


Le rendez-vous est à prendre minimum 24h00 à l'avance au 083/23.10.11, ou via mail à urbanisme@ciney.be²

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du fonctionnaire technique (Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 NAMUR ou 081/71.53.00) et du fonctionnaire délégué (Place LEOPOLD n° 3 5000 NAMUR ou 081/24.61.00.).

Tout intéressé peut obtenir des explications sur le projet auprès de :

Nom, prénom et service	Natalia GOLOVATCHEVA – Service Cadre de Vie, Cellule Urbanisme
	083/23.10.11
@	urbanisme@ciney.be

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal.

A Ciney, le 15/04/2024

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL

La Directrice Générale,
Nathalie CONSTANT

Le Bourgmestre,
Frédéric DEVILLE

ENQUÊTE PUBLIQUE

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS
OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999
RELATIF AU PERMIS D'UNIQUE

Concerne la demande de INASEP représentée par Madame SENTERRE Emilie et dont les bureaux se situent Chaussée de Liège, 1103 à 5101 Lives-sur-Meuse.

pour un établissement sis à l'adresse suivante **Route des Jésuites à 5590 Braibant**
cadastré **division 9, section D n°41D**

En vue d'obtenir un permis d'environnement pour : **maintien en activité de la station d'épuration de Braibant de 750 EH**

Le dossier, accompagné d'une notice d'évaluation des incidences, peut être consulté à l'administration communale à partir du 23/04/2024

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
16/04/2024	23/04/2024	Hôtel de Ville, rue du Centre, 35 à 5590 Ciney, 07/05/2024 à 11 h 00	Collège des Bourgmestre et Echevins rue du Centre, 35 à 5590 Ciney

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, tous les jours ouvrables de 9 à 12h00 et les après-midi uniquement sur rendez-vous uniquement à l'adresse suivante : Administration Communale, Rue du Centre 35 à 5590 Ciney Service cadre de vie – Cellule urbanisme.


Le rendez-vous est à prendre minimum 24h00 à l'avance au 083/23.10.11, ou via mail à urbanisme@ciney.be³

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du fonctionnaire technique (Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 NAMUR ou 081/71.53.00) et du fonctionnaire délégué (Place LEOPOLD n° 3 5000 NAMUR ou 081/24.61.00.).

Tout intéressé peut obtenir des explications sur le projet auprès de :

Nom, prénom et service	Natalia GOLOVATCHEVA – Service Cadre de Vie, Cellule Urbanisme
	083/23.10.11
@	urbanisme@ciney.be

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal.

A Ciney, le 15/04/2024

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL

La Directrice Générale,
Nathalie CONSTANT

Le Bourgmestre,
Frédéric DEVILLE